

**COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 25 mars 2016**

Les délibérations sont consultables en Mairie

L'an deux mille seize et le vingt-cinq mars à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROSI.

Présents : Michel ROSI, Roger THEVENOT, Aline MORAND, Michel SUCHET, Valérie BOUILLOUX, Michel BERTHET, Guy LONGEPIERRE, Jean-Claude ARNAUD, Dominique RABILLOUD, Patrice DUPONT (arrivé à 19h09), Josiane DESROCHES, Jean-Luc PAQUELIER, Claire DE CROMBRUGGHE, Catherine PATUEL (arrivée à 18h53), Sandrine BAUDIN, Valérie BABAD, Jacques DESHOTEL, Marie JOUBERT-LAURENCIN, Rémi BESSON.

Absents Excusés : Cyrille BOUCHY, Jessy PROST (Pouvoir à Dominique RABILLOUD), Coralie LUTAUD (Pouvoir à Valérie BOUILLOUX), Simone DUVERNAY (Pouvoir à Jacques DESHOTEL).

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Vote des comptes de gestion, comptes administratifs 2015 et affectation des résultats : budgets commune, base de loisirs et assainissement,
- Vote des budgets primitifs 2016 : budgets commune, base de loisirs et assainissement,
- Vote des taux d'imposition 2016,
- Demande de subvention DETR 2016 pour la Mairie,
- Demande de subvention au Conseil Départemental : voirie et mise en accessibilité de la Mairie,
- Avis sur le changement de direction du groupe scolaire,
- Avenant au marché de la Mairie,
- Admission en non-valeur,
- Divers.

Le procès-verbal de la réunion du 29 janvier 2015 est lu et adopté.
Le conseil a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Michel BERTHET.

Délibérations :

**Commune - Vote Compte administratif 2015 et approbation du compte de gestion du
receveur**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le compte administratif 2015 de la Commune, s'établissant comme suit :

Section d'exploitation :

Mandats émis	2 568 006,65 €
Titres émis	3 586 317,91 €

Solde d'exécution	+1 018 311,26 €
Résultat reporté 2014	263 544,15 €

Résultat 2015	+ 1 281 855,41 €

Section d'investissement :

Mandats émis	1 012 265,53 €
Titres émis	1 195 317,54 €

Solde d'exécution	+ 183 052,01 €
Résultat reporté 2014	- 739 109,63 €

Résultat 2015	- 556 057,62 €
R.A.R. recettes 2015	+ 152 009,00 €
R.A.R dépenses 2015	- 168 475,00 €
Résultat de clôture 2015	- 572 523,62 €

Les résultats sont entièrement conformes au compte de gestion du receveur.

Commune – Affectation des résultats 2015

Suite au vote du compte administratif 2015 et compte tenu du solde des restes à réaliser, le Conseil Municipal décide d'affecter :

- 900 000,00 € à l'article 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,
- 381 855,41 € à l'article 002 en recettes de fonctionnement.

Commune – Budget 2016

Vote du budget principal 2016 :

Fonctionnement dépenses :	3 835 655 €	Investissement dépenses :	2 346 464 €
Fonctionnement recettes :	3 835 655 €	Investissement recettes :	2 346 464 €

Le budget est voté sans recours à l'emprunt dans le but de diminuer la dette, qui sera inférieure à 1 million d'euros fin 2016.

Les enveloppes budgétaires proposées pour la voirie et pour l'embellissement ont été augmentées (+ 40 000 € pour la voirie et + 20 000 € pour l'embellissement). Les crédits ont été pris sur l'enveloppe non affectée.

Assainissement - Compte administratif 2015 et approbation du compte de gestion du receveur

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le compte administratif 2015 de l'assainissement, s'établissant comme suit :

Résultats de l'année

Section d'exploitation :

Mandats émis	208 320,88 €
Titres émis	362 046,71 €

Solde d'exécution	+ 153 725,83 €
Résultat reporté 2014	+ 385 264,46 €

Résultat 2015 + 538 990,29 €

Section d'investissement :

Mandats émis	97 234,23 €
Titres émis	147 845,35 €

Solde d'exécution	+ 50 611,12 €
Résultat reporté 2014	+ 66 608,83 €

Résultat 2015	+ 117 219,95 €

Les résultats étant conformes à ceux du receveur, le compte de gestion 2015 est également approuvé.

Assainissement – Affectation des résultats 2015

Suite au vote du compte administratif 2015 du budget assainissement et compte tenu du solde des restes à réaliser, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- 117 219,95 € à l'article 001 en recettes d'investissement,
- 538 990,29 € à l'article 002 en recettes de fonctionnement.

Assainissement – Budget 2016

Vote du budget principal 2016 de l'assainissement :

Fonctionnement dépenses :	875 986 €	Investissement dépenses :	903 933 €
Fonctionnement recettes :	875 986 €	Investissement recettes :	903 933 €

Il est prévu la réalisation d'un schéma directeur par un bureau d'études suite à la demande de la DDT ainsi que le busage de fossés.

Vote à l'unanimité.

Base de Loisirs - Compte administratif 2015 et approbation du compte de gestion du receveur

Le conseil municipal après en avoir délibéré, avec 17 voix POUR et 4 abstentions (Jacques DESHOTEL, Marie JOUBERT-LAURENCIN, Rémi BESSON et Simone DUVERNAY) approuve le compte administratif 2015 de la base de loisirs, s'établissant comme suit :

Résultats de l'année

Section de fonctionnement :

Mandats émis	127 374,24 €
Titres émis	164 168,67 €

Solde d'exécution	+ 36 794,43 €
Résultat reporté 2014	0.00 €

Résultat 2015	+ 36 794,43 €

Section d'investissement :

Mandats émis	18 356,24 €
Titres émis	12 912,41 €

Solde	- 5 443,83 €
Résultat reporté 2014	- 19 970,14 €

Solde d'exécution	- 25 413,97 €
Solde restes à réaliser	0.00 €

Résultat cumulé 2015	- 25 413,97 €

Les résultats étant conformes à ceux du receveur, le compte de gestion 2015 est également approuvé.

<i>Base de Loisirs – Affectation des résultats 2015</i>
--

Suite au vote du compte administratif 2015 du budget de la base de loisirs, le Conseil Municipal avec 17 voix POUR et 4 abstentions (Jacques DESHOTEL, Marie JOUBERT-LAURENCIN, Rémi BESSON et Simone DUVERNAY) décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- 30 000,00 € à l'article 1068 en recettes d'investissement,
- Le déficit d'investissement de 25 413,97 € est repris à l'article 001 en dépenses d'investissement.

<i>Base de Loisirs – Budget 2016</i>

Vote du budget principal 2016 de la Base de Loisirs :

Fonctionnement dépenses :	152 094 €	Investissement dépenses :	44 074 €
Fonctionnement recettes :	152 094 €	Investissement recettes :	44 074 €

Monsieur le Maire rappelle que la DSP sera lancée au mois de juin.

L'investissement principal sera la délimitation des emplacements, nécessaire pour le maintien des 3 étoiles.

Les travaux d'accessibilité du site sont commencés (installation de rampes).

20 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (Marie JOUBERT-LAURENCIN, Rémi BESSON)

<i>Vote des taux d'imposition 2016</i>

Le maire propose au conseil municipal de maintenir les taux des différentes taxes : habitation, foncier bâti et non bâti et taux relais de cotisation foncière des entreprises.

Après en avoir débattu le conseil municipal décide, avec 21 voix POUR et 1 abstentions (Marie JOUBERT-LAURENCIN) de maintenir en 2016 les taux d'imposition.

Les taux d'imposition 2016 sont donc les suivants :

Taxe d'habitation :	19,18 %
Foncier bâti :	17,26 %
Foncier non bâti :	50,62 %
Cotisation foncière des entreprises :	25,03 %.

Commune – Demande de subvention DETR – Travaux de la Mairie

Le conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander la subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre de l'année 2016 au taux maximum pour les travaux de mise en accessibilité de la Mairie.

Commune - Appel à projet départemental 2016 - Travaux de la Mairie

Le conseil municipal donne tous pouvoirs au Maire pour demander une subvention dans le cadre de l'appel à projet départemental pour les travaux de la Mairie.

Commune - Appel à projet départemental 2016 - Travaux de voirie Joug Dieu

Le conseil municipal donne tous pouvoirs au Maire pour demander une subvention dans le cadre de l'appel à projet départemental pour les travaux de voirie Joug Dieu.

Commune - Appel à projet départemental 2016 - Travaux de voirie Rue des Teppes et Chemin de Saint Roch

Le conseil municipal donne tous pouvoirs au Maire pour demander une subvention dans le cadre de l'appel à projet départemental pour les travaux de voirie Rue des Teppes et Chemin de Saint Roch.

Avis sur le changement de direction du groupe scolaire

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que dans le cadre d'une réflexion départementale, et suite à la démission de la directrice de l'école maternelle, l'inspection académique souhaite supprimer le poste de direction de l'école maternelle et nommer une seule personne pour occuper le poste de direction sur l'ensemble du groupe scolaire (maternelle et élémentaire).

Le conseil municipal doit donner son avis.

Après en avoir débattu, le conseil municipal donne un avis favorable avec 16 voix POUR, 4 voix CONTRE (Jacques DESHOTEL, Marie JOUBERT-LAURENCIN, Rémi BESSON, Simone DUVERNAY) et 2 abstentions (Valérie BABAD et Sandrine BAUDIN).

Base de Loisirs – Admission en non-valeur

Le conseil municipal, après en avoir débattu et à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable et tous pouvoirs au Maire pour signer les actes et documents nécessaires à cette prise de décision.

Avenant au marché de la Mairie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve l'avenant n°1 au marché de travaux pour l'extension et la mise en accessibilité de la Mairie,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2016.

DIVERS :

Travail des commissions :

Monsieur le Maire rappelle que tous les projets des commissions soient présentés au conseil municipal, pour une complète information des conseillers lors des prises de décision.

Sécurité :

Monsieur le Maire, accompagné de Monsieur Dominique RABILLOUD, ont rencontré le Président du SDIS ainsi que 2 colonels. Lors de cette réunion, il a été annoncé que le SDIS a choisi de fusionner les 3 centres (Crêches, La Chapelle et Romanèche) dans le but de réaliser des économies (environ 120 000 € par an). Cette fusion donnera lieu à l'agrandissement du centre de La Chapelle ou à la construction d'un bâtiment neuf. Il indique également que la commune ne peut en aucun cas s'opposer à cette décision qui est irréversible selon le discours tenu par un colonel.

Monsieur le Maire précise que malgré ce qui a pu être dit, la commune n'a jamais souhaité voir partir les pompiers dans le but de récupérer le bâtiment.

Madame JOUBERT LAURENCIN demande quelle est l'explication de l'augmentation de la taxe de capitation de 5 %.

Monsieur le Maire indique que ce doit être dû aux frais de fonctionnement courants.

Urbanisme :

Monsieur le Maire rappelle que Franck MUSSLIN était mis à disposition du SUM (Service Urbanisme Mutualisé) à hauteur de 19h par semaine. A compter du 1^{er} avril, il sera muté à temps plein à la Communauté de Communes du Mâconnais Beaujolais. Afin d'assurer le service de réception des dossiers d'urbanisme, compétence de la commune, Carole BELOQUI, agent intervenant à l'école maternelle est détachée à mi-temps au service administratif.

Fusion de la CCMB et de la CAMVAL :

Monsieur le Maire indique que des rencontres ont lieu entre les deux communautés et que des groupes de travail sont formés (tourisme, finances, développement durable, ...).

Un cabinet conseil est chargé des transferts (évaluations, modalités). De plus les communautés ont signé avec la Chambre de Commerce et d'Industrie une convention de partenariat destinée à établir un bilan de l'artisanat et des commerces de la CCMB.

Don :

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune a reçu un don de fournitures d'une valeur de 3 000 €. Ce don comprend des stylos, taille crayons, feutres,... et est destiné à être distribués aux enfants inscrits au groupe scolaire.

Subvention aux particuliers :

Monsieur le Maire indique que les particuliers, sous conditions de revenus, peuvent bénéficier de subvention dans le cadre du programme LEADER pour des travaux de rénovation énergétique (changement de fenêtres, chaudière, isolation de toitures, ...). Une information sera donnée dans le bulletin municipal.

SITUM :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une délégation de service public est lancée au SITUM pour une prise en compte des transports sur l'ensemble de la communauté d'agglomération élargie.

Culture :

Madame Catherine PATUEL indique que l'exposition des enfants sur le recyclage aura lieu à Joug DIEU les 8 et 9 avril.

La séance est levée à 20h30.

Le Maire,